

Déclaration de l'Unsa-Education

à la FS-SSCT 31

du 19 décembre 2023



Dans le contexte national et international actuel, il nous semble fondamental de rappeler qu'il est de la responsabilité de l'employeur d'assurer des conditions de sécurité ad hoc à ses agents, en particulier dans le contexte que nous connaissons où les agents sont plus que jamais soumis aux risques liés aux violences, aux intrusions et aux attentats. Dans ces circonstances, il nous apparaît nécessaire que les DUERP des écoles, des établissements et des services soient révisés en prenant davantage en compte ces risques. Ces conditions de travail ne sont pas sans conséquences psychologiques sur les personnels. L'UNSA Éducation rappelle ici à l'employeur que le traitement de ces questions est également de sa responsabilité.

L'analyse des registres santé et sécurité au travail a pointé cette fois encore les nombreuses difficultés rencontrées par les personnels dans le cadre de leur travail :

- Des difficultés liées aux violences subies dans le cadre de leur travail, de la part d'élèves ou de parents. Nous souhaitons que notre employeur communique à l'ensemble des personnels du département sur les procédures d'accident du travail et de demande de protection fonctionnelle à mettre en place en cas d'agression verbale ou physique.

- Des difficultés liées aux violences subies par les personnels dans le cadre de leur travail, de la part d'élèves, représentent toujours la première cause de saisine des RSST dans le cadre des RPS. Des personnels, et en première ligne les AESH, puis les enseignants du 1^{er} degré, se font régulièrement frapper, mordre, insulter, par des élèves qui pour certains ont une notification d'orientation en établissement médico-social qui n'est pas effective... C'est inadmissible ! Il est temps d'exiger du ministère de la santé l'ouverture de places pour prendre enfin en compte la souffrance des personnels et des élèves.

- Des difficultés rencontrées par certains établissements pour mettre en œuvre les procédures adéquates en cas d'alerte à la bombe. Il nous apparaît important que notre employeur fasse parvenir aux écoles, établissements et services une note spécifique à ce sujet. Enfin nous tenons à rappeler que chaque personnel a droit à une formation continue mais pas à n'importe quel prix et surtout pas au prix de conditions de travail encore plus détériorées.

Que l'on se forme ou que l'on soit formateur :

- aucune formation obligatoire ne doit avoir lieu pendant le temps des vacances ;
- toute formation obligatoire ne doit pas se faire au détriment des temps de travail personnel et des temps de pause nécessaires ;
- toute formation en dehors du temps de service doit être laissée au choix et ouvrir à rémunération.

Il en va aussi de la survie d'une formation continue digne de ce nom et de l'attractivité de nos métiers.

Il est grand temps pour l'Unsa-Education que notre employeur prenne la mesure de toute la souffrance endurée par certains personnels dans le cadre de leur travail et de la dégradation importante des conditions de travail subies par les personnels de l'Éducation Nationale de façon générale. La situation est alarmante, il est urgent d'agir.